



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Région de Saverne

Rapport n° CP/2014/793

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Région de Saverne.

Le contrat de territoire de la Région de Saverne a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance du 24 octobre 2011 pour la période 2011 – 2016. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 20 décembre 2011 à Saverne.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 11 975 168 € dont **8 659 673 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

1 – Bilan d'exécution du contrat

De 2011 à septembre 2014, un montant total de subventions s'élevant à 2 314 023,21 € a été attribué.

La part affectée au **volet 1** des subventions votées est de **1 803 008,50 €**. Les opérations qui ont bénéficié des aides du Conseil Général sont essentiellement regroupées dans les domaines suivants :

- l'aménagement et l'entretien des voies communales à hauteur de 786 530,67 €,
- l'entretien et la rénovation des édifices culturels pour 440 731,45 €,
- les aides pour les divers projets dont le coût total était inférieur à 50 000 €, représentant une participation totale de 385 883,69 €,
- les installations sportives et socioéducatives à hauteur de 181 841,76 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **511 014,71 €**, affectées aux opérations portées par l'intercommunalité et les bourg-centres.

A ce titre, la communauté de communes de la Région de Saverne a notamment bénéficié de l'aide du Département pour la restructuration du bâtiment de la Maison de l'Emploi et de la Formation – 300 000 €.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2011 – septembre 2014, regroupés par volet et thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total
Animation du territoire		390 025,50 €	390 025,50 €
Centralité urbaine		120 989,21 €	120 989,21 €
Circulations douces			
Développement culturel	440 731,45 €		440 731,45 €
Développement économique			
Education	8 020,93 €		8 020,93 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	181 841,76 €		181 841,76 €
Lecture publique			
Petite enfance			
Projets d'intérêt local	385 883,69 €		385 883,69 €
Réseau routier	786 530,67 €		786 530,67 €
Transports collectifs			
Total	1 803 008,50 €	511 014,71 €	2 314 023,21 €

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution réalisé en septembre 2014 fait apparaître un taux de **consommation de 26,72 % de l'enveloppe contractualisée**.

2 – Nouvelle programmation pour la période 2014 – 2016

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se monte à **6 291 105,69 €**, déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires début 2013, conformément à la décision de l'assemblée plénière de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2013.

Suite au recensement des projets réalisés par les partenaires locaux, à la négociation et aux arbitrages rendus en accord avec les élus locaux, une nouvelle annexe financière est proposée pour la période 2014 – 2016. Les deux tiers des crédits disponibles – 67,24 % du reliquat de l'enveloppe contractualisée – permettront de soutenir les projets inscrits au volet 1 du contrat tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Un montant de 2 060 675 € est dédié aux projets du volet 2, notamment pour des opérations qui seront réalisées par la ville de Saverne comme l'aménagement de la place du Château, ou par la CDC avec la construction d'une maison de l'enfance (dispositif classique et bonification au titre du développement local) et la création d'un hôtel d'entreprise.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total
111 - Développement économique		120 000,00 €	120 000,00 €
113 - Animation du territoire	568 875,00 €	720 000,00 €	1 288 875,00 €
121 - Enjeux de centralité urbaine	40 800,00 €	378 675,00 €	419 475,00 €
134 - Urbanisme	3 000,00 €		3 000,00 €
210 - Réseau routier	1 786 823,11 €		1 786 823,11 €
230 - Circulations douces	10 920,00 €		10 920,00 €
312 - Petite enfance	188 363,50 €	392 000,00 €	580 363,50 €
321 - Education	307 200,00 €		307 200,00 €
322 - Développement culturel	359 000,00 €		359 000,00 €
323 - Lecture publique	130 970,00 €		130 970,00 €
325 - Equipements sportifs et socioéducatifs	452 660,08 €	450 000,00 €	902 660,08 €
999 - Projets d'intérêt local	381 819,00 €		381 819,00 €
Total	4 230 430,69 €	2 060 675,00 €	6 291 105,69 €

Le projet d'annexe financière concernant les projets du territoire pour la période 2014 – 2016 est joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Région de Saverne pour la période 2014-2016, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL